



## Compte-rendu de la CAPD du mardi 14 mai 2013

*(Le texte en italique exprime notre appréciation sur les points évoqués, voir également la déclaration préalable.)*

### **Création d'un poste de directeur académique adjoint en Vaucluse**

Le DASEN présente madame VANDREPOT qui exercera les fonctions de DA adjointe.

Elle suivra particulièrement le dossier de la difficulté scolaire. Son action sera principalement dans le second degré.

### **Questions diverses abordées lors des déclarations préalables**

#### **Points « ZEP » dans les barèmes mouvement**

Les délégués des personnels représentant le SNUDI-FO et le SE-UNSA ont déclaré leur opposition au maintien des points de stabilité pour les collègues en Education Prioritaire.

Le SNUipp-FSU, pour sa part, est intervenu auprès du DASEN pour leur maintien.

*Le SNUipp avait écrit au DA dès le 10 décembre sur ce point.*

*Pendant la CAPD, nous avons rappelé l'historique des points « ZEP » au mouvement.*

*Ces points existaient avant que l'administration n'instaure contre l'avis de l'ensemble des élus du personnel des « points de stabilité pour tous les enseignants titulaires ». Pour rappel, lorsque l'administration a imposé les points de stabilité, l'ensemble des délégués du personnel unanimes ont demandé le doublement des points de stabilité pour l'exercice en ZEP.*

*Les points « ZEP » ne sont pas dans l'esprit des points de stabilité imposés par l'administration. C'est une reconnaissance de la difficulté d'exercer en EP par l'attribution de points supplémentaires aux enseignants pour leur permettre de quitter la ZEP s'ils se sentent « usés ».*

La réflexion au cours de la CAPD a porté sur la nécessité de considérer les difficultés d'exercice du métier dans d'autres écoles que celles affichées en ZEP par l'administration.

Les classements RRS et ECLAIR n'ont pas été actualisés et des écoles qui devraient figurer dans ces classements n'y sont pas.

Le DASEN a pris partiellement la mesure de ce décalage entre les labels officiels et la réalité du terrain en arrêtant une liste de 5 écoles « non ZEP » pour lesquelles il a attribué les points « ZEP » aux collègues pour le mouvement.

Le nombre d'écoles devant bénéficier de cette mesure est bien supérieur à 5.

*Pour faire évoluer cette liste, les délégués du SNUipp ont exprimé la demande, également faite par les autres délégations, d'obtenir pour chaque école du département la répartition des CSP (catégories socioprofessionnelles) des familles.*

*Lors du groupe de travail d'analyse du mouvement qui se réunira à la rentrée, le SNUipp interviendra pour que l'octroi des points « ZEP » s'étende à toutes les écoles dont les CSP défavorisés sont supérieurs à un certain seuil mais également aux collègues exerçant à titre provisoire, aux TR et aux membres des RASED.*

### **Maintien de la décharge totale de direction à Crevat Pertuis au-delà de la perte d'une classe**

Le DASEN annonce que pour répondre à l'engagement du préfet en CDEN, il maintient la décharge totale pour le personnel en place sur la direction dans le cadre d'une mesure de CAPD.

*Le SNUipp ne s'est pas opposé au maintien de cette décharge, mais a demandé qu'elle s'applique dans le cadre*

*des décisions de carte scolaire et qu'elle soit prise en CTSD. Une mesure conservatoire de maintien pendant un an de la décharge de direction existait pour toutes les directions il y a quelques années. C'est dans ce cadre que la décharge de direction sur Crevat doit être maintenue. Cette mesure devant être appliquée à toutes les directions d'écoles qui sont dans ce cas.*

## **Procédure académique pour la nomination de l'enseignant en charge de l'ULIS au collège de La Tour d'Aigues**

Les référents ULIS peuvent être des personnels spécialisés du 1<sup>er</sup> degré (CAPASH) comme du 2<sup>nd</sup> degré (2CA-SH). Pour l'ouverture de l'ULIS de La Tour d'Aigues, le recteur a donc lancé un appel à candidature pour ce poste au niveau académique. Un poste ULIS est un poste du 2<sup>nd</sup> degré, la nomination sera effectuée en CAPA des certifiés.

*3 collègues du 1<sup>er</sup> degré se sont portés candidats pour ce poste. Il n'y a aucun candidat du Vaucluse issu du 2<sup>nd</sup> degré. En revanche, des enseignants du 2<sup>nd</sup> degré peuvent avoir posé leur candidature en exerçant dans un autre département de l'académie.*

## **Liste d'aptitude pour l'accès au corps de professeur des écoles (LAPE)**

Le ministère a attribué 5 postes budgétaires au Vaucluse

L'administration avait reçu 4 demandes d'intégration. Une de ces demandes étant arrivée quelques jours après la clôture des inscriptions, le DASEN n'annonçait que 3 intégrations. Les postes attribués par le ministère étant perdus s'ils n'étaient pas consommés, les délégués du personnel ont demandé et obtenu que cette 4<sup>ième</sup> demande soit prise en compte.

## **Passage dans le corps des PE hors-classe**

Le ministère a attribué 40 postes budgétaires au Vaucluse.

Est arrêtée une liste principale de 40 collègues et une liste complémentaire de 20. Le passage à la hors-classe se fait à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013.

6 collègues de la liste principale et 2 de la liste complémentaire ont demandé leur départ à la retraite au 31 août 2013. L'administration leur a adressé un courrier pour leur faire connaître la possibilité de rester en activité l'année scolaire prochaine pour bénéficier de cette promotion et améliorer leurs conditions de départ à la retraite (il faut 6 mois dans l'échelon pour que cela compte dans le calcul de la pension).

*Les collègues ont jusqu'au 31 août pour avertir l'administration qu'ils restent en activité. Ceux qui décideraient de faire une année scolaire en plus ont perdu leur poste actuel. Ils devront participer à la phase d'ajustement du mouvement.*

*En donnant leur décision maintenant, ils pourraient participer à la phase de nomination de juillet. S'ils annoncent leur décision plus tard, ils participeront à la phase de nomination de septembre.*

*Le SNUipp a rappelé sa revendication de la création d'un corps unique de PE intégrant les indices de la hors-classe dans les derniers échelons.*

*Actuellement, des discussions s'ouvrent au niveau ministériel. Le gouvernement n'est pas sur la ligne défendue par le SNUipp de faire disparaître la hors-classe. Aussi, la FSU pèsera au cours de ces discussions pour que le taux de passage des PE à la hors-classe augmente fortement. Actuellement, le ratio est de 2%, une misère.*



## **Mouvement : phase de nomination à titre définitif**

### **Postes à profil**

L'administration détaille les résultats et énonce les avis de la commission.

*Le SNUipp a rappelé son opposition à la multiplication des postes à profil. Les avis des commissions sont souvent contestables et empreints de critères subjectifs qui ne classent pas les candidats sur un pied d'égalité.*

### **Mouvement sur les postes ordinaires**

*Les délégués du SNUipp ont veillé au respect des règles du mouvement pour garantir l'égalité de traitement de tous les collègues lors des nominations.*

### **Départs CAPASH**

Option F : pas de candidat : report sur une autre option ?

Option D :

la situation est bloquée car 3 des 4 candidats LP ont postulé sur le poste d'ULIS la Tour d'Aigues.

Les syndicats demandent l'ouverture de la LC



### **Congé parental**

A la demande du SNUipp, le DASEN a confirmé que le congé parental entraînait une suspension et non une interruption dans le décompte du temps de service pour bénéficier des bonifications de barème.

### **Temps partiels :**

Le SNUipp a rappelé le courrier adressé en DASEN décembre demandant l'autorisation de temps partiel pour les directions de moins de 4 classes sans décharge.

Le DASEN refuse d'accorder la possibilité de temps partiel aux directeurs de ces écoles.

### **Postes de MF vacants**

Le SNUipp a demandé qu'ils fassent l'objet d'un appel à candidature.

*Depuis la CAPD, la DVRH a publié cet appel à candidature dans le bulletin départemental.*

### **Postes de direction vacants**

A la demande du SNUipp, l'administration informe la CAPD qu'il y aura une recherche menée au sein des écoles pour savoir si un adjoint voudrait prendre la direction en intérim et que dans le même temps les postes apparaîtraient en 2nde phase.

*Attention, un adjoint titulaire de l'école qui ferait l'intérim n'aurait pas droit à une priorité de maintien sur le poste pour l'occuper à titre définitif à la rentrée suivante (2014). En revanche, selon les règles actuelles du mouvement, un collègue qui serait nommé à titre provisoire en 2nde phase du mouvement et qui serait inscrit sur la LADE en 2014 pourrait devenir titulaire de la direction en septembre 2014.*

### **Réintégrations après disponibilité**

Le DASEN annonce que 24 collègues pourraient être en surnombre à la rentrée.

Pour autant, il prononce la réintégration de 4 collègues qui en ont fait la demande.

Ces collègues participeront à la seconde phase.

### **Changement de département par la procédure d'EXEAT / INEAT**

15 collègues du département font une demande d'EXEAT. Elles sont toutes acceptées.

Il y a 77 demandes d'entrée dans le département par INEAT. Le DASEN n'a prononcé aucun INEAT compte tenu des surnombres.